

ANNEXE N° I :

MESSAGE DU MAJOR-GENERAL YAKUBU GOWON
CHEF D'ETAT.

Monsieur le Président,
Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue au Nigeria à l'occasion de la Deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco. Au stade de développement où se trouvent tous les pays d'Afrique, les gouvernements sont soucieux d'améliorer le bien-être général de leur peuple. Tel est aussi l'objectif de l'Unesco. Vos organisations travaillent en coopération étroite avec tous les gouvernements au développement de l'éducation, de la science et de la culture afin de libérer nos peuples de l'ignorance, de la maladie et des préjugés. La population de ce pays est toute disposée à vous prêter son concours et vous êtes pleinement assurés de celui de mon Gouvernement, à tous les niveaux.

L'Acte constitutif de l'Unesco enjoint à tous ceux qui la servent et qui souscrivent à ses principes d'œuvres pour la paix et la sécurité en encourageant la coopération entre les nations du monde par l'éducation, la science et la culture. Ce sont là de nobles objectifs dont la réalisation exige le fervent concours de chacun d'entre nous. La manière dont nous nous acquitterons de nos responsabilités à cet égard envers nos peuples donnera la mesure de l'harmonie qui règnera entre les races et entre les croyances et elle sera un des principaux éléments qui détermineront si nous vivrons en paix ou en guerre et si les divers peuples du globe accéderont à l'égalité et à la dignité. L'Unesco a une grande tâche à accomplir pour atteindre ces buts dans le monde entier et plus particulièrement ici, en Afrique.

Nous sommes particulièrement heureux, au Nigeria, de nous associer à l'oeuvre accomplie par l'Unesco dans l'intérêt de la paix et du respect universel de la justice, du droit et de la liberté fondamentale des peuples du monde. Nous nous engageons à ne ménager aucun effort pour éliminer l'ignorance et apporter les bienfaits de l'éducation et du savoir non seulement au peuple nigérian mais à toute l'Afrique.

Mesdames, Messieurs, je forme des vœux pour le plein succès des travaux de cette Conférence.

ALLOCATION INAUGURALE DE M. WENIKE BRIGGS,
 MINISTRE FEDERAL DE L'EDUCATION,
 A LA DEUXIEME CONFERENCE REGIONALE DES COMMISSIONS
 NATIONALES AFRICAINES POUR L'UNESCO.

Monsieur le Directeur Général Adjoint, Excellence, Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite à tous la bienvenue au Nigeria. Je suis heureux que cette Deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco puisse avoir lieu et que ce soit mon pays qui l'accueille. Les Conférences régionales rapprochent l'Unesco des pays qui composent la région et donnent à ces derniers l'occasion de procéder à des échanges de vues et d'idées et, par là, d'arriver à une meilleure compréhension mutuelle de leurs problèmes. Elles permettent aussi à l'Unesco d'apprécier les problèmes et les ressources communs à une région et d'orienter en conséquence ses programmes futurs. Bienvenue donc, au Nigeria, aux participants des différentes parties d'Afrique, et à tous les hommes de bonne volonté étrangers au continent, dont les efforts spirituels, matériels et financiers permettent à l'Unesco de poursuivre son action en Afrique et dans d'autres régions en voie de développement. Le Nigeria est un peu un reflet de l'Unesco, par sa diversité, ses dimensions, la variété de ses habitants, de ses coutumes et de ses langues et par les vifs contrastes qui opposent ses populations urbaines et rurales.

La Deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco est un événement de la plus haute importance non seulement pour chacun d'entre nous ici présent mais encore pour l'ensemble des peuples que nous représentons. L'issue de nos débats aura des répercussions directes sur la vie et les besoins fondamentaux de nos collectivités. Evénement important aussi pour tous les Etats membres d'Afrique, car il marque la fin de la Première Décennie pour le développement, conçue pour stimuler le progrès social, économique et culturel de l'Afrique et des autres régions en voie de développement. Ce n'est pas ici le moment d'évaluer son impact ou sa réussite; le dialogue se poursuit encore dans le cadre de plusieurs conférences et c'est à chaque Etat membre de l'Unesco qu'il appartiendra, à l'issue d'un examen approfondi, de se prononcer sur le succès ou l'échec de l'entreprise. Si notre présente réunion marque la fin de la Première Décennie pour le développement, elle ouvre aussi la Deuxième Décennie, dans laquelle nous plaçons tous de grands espoirs. Nous croyons en effet que les programmes mis en oeuvre à cette occasion combleront l'écart entre pays développés et pays en voie de développement et permettront à l'humanité de connaître la stabilité et la paix qu'elle semblait rechercher en vain jusqu'à présent. J'ajouterai que cette réunion est également importante en ce qu'elle marque l'adoption par l'Unesco d'une idée nouvelle, qui va dans le sens du progrès, à savoir la planification à long terme; c'est là une initiative passionnante pour tous ceux qui ont suivi jusqu'à ce jour avec intérêt l'action de l'Unesco. Notre Conférence est importante enfin parce qu'elle correspond à une volonté naissante de l'Unesco de mettre l'accent sur la culture et le patrimoine culturel davantage que sur la science et l'éducation. Il convient de prendre note de cette réorientation, car la réflexion qu'elle pourra susciter nous permettra peut-être de corriger ou de rectifier des idées qui nous étaient chères en matière d'éducation.

J'ai mentionné certains aspects de l'importance que revêt cette réunion pour les Etats membres. Si vous le permettez, je souhaiterais citer un exemple concret de l'action de l'Unesco au Nigeria. Une mission d'identification de l'Unesco et la Banque Mondiale est actuellement dans notre pays; elle se rend dans les Etats, où elle prend contact avec les pouvoirs publics et avec le secteur privé pour nous aider à déterminer les meilleurs moyens d'appliquer notre programme de développement de l'éducation. Je suis sûr que les débats de cette conférence faciliteront les travaux de la Mission.

Parmi les projets exécutés par l'Unesco au Nigeria, il convient de mentionner l'Institut national de formation des professeurs de l'enseignement technique, qui est le premier établissement de ce genre en Afrique et auquel nous attachons la plus grande importance. Alors que nous introduisons des matières techniques dans les programmes de l'enseignement secondaire, il est évident que nous avons besoin de professeurs spécialisés. L'Institut ne forme pas seulement ces professeurs de l'enseignement technique pour les écoles secondaires, il donne aussi à ceux qui ont les titres requis dans les différentes disciplines la formation pédagogique qui leur fait défaut. L'Institut s'est ouvert au moment même où éclatait la crise nigériane et, malgré cela, il s'est assez bien développé pendant cette période. A l'origine, la participation de l'Unesco à cette entreprise devait prendre fin au mois d'août de cette année. Mais en raison de retards inévitables dans le programme de construction, il est devenu nécessaire de prolonger cette participation.

Bien que la formation de professeurs de l'enseignement technique ait fait l'objet d'un effort particulier, le besoin s'est fait impérieusement sentir au cours des dernières années, de former au Nigeria d'autres catégories d'enseignants pour répondre à la demande générale. Il n'est pas douteux que la demande de maîtres suffisamment qualifiés dépassera bientôt l'offre si l'on ne fait pas preuve d'imagination pour innover et essayer de former des professeurs de niveaux supérieur et moyen. Il y a 8 ans, par exemple, les premiers instituts pédagogiques nationaux ont été créés à Lagos pour former des professeurs n'ayant pas fait d'études supérieures. L'expérience a réussi et des instituts supérieurs de formation des maîtres se sont successivement ouverts à Ondo, Owerri, Zaria et Abraka. Il existe actuellement 8 instituts de ce genre au Nigeria. L'immense succès de cette entreprise est dû en partie à l'assistance financière de l'Unesco et à la compétence de son personnel. L'Unesco a également fourni des experts, du matériel et des bâtiments pour la formation de professeurs de l'enseignement technique.

Depuis quelque temps, l'amélioration qualitative des enseignements est plus que jamais à l'ordre du jour. Outre l'importance accordée à la formation dispensée dans les instituts pédagogiques, nous nous efforçons d'améliorer la qualité des maîtres diplômés. Nous avons pu le faire grâce à des cours de recyclage et à des cours de formation en cours d'emploi organisés par les instituts pédagogiques. Les universités nigérianes ont aussi contribué dans une grande mesure à la réforme des programmes d'enseignement. Depuis 3 ans, l'Unesco participe à des programmes de formation en cours d'emploi pour l'enseignement des sciences dans les écoles primaires et elle s'est également déclarée disposée à participer à la formation en cours d'emploi de professeurs de sciences lorsque le Centre de production, d'entretien et de réparation du matériel scientifique sera définitivement installé. Pendant quelques années encore nous accueillerons volontiers l'aide de l'Unesco dans le domaine de la formation des maîtres. Cette aide est nécessaire parce que la politique de l'éducation exige aujourd'hui non seulement la formation des maîtres mais leur recyclage permanent en fonction de l'évolution des disciplines scientifiques, littéraires et techniques.

pations. Les échanges de vues que vous aurez sur ce sujet seront, sans aucun doute, très fructueux, et l'expérience des uns se révélera certainement pleine d'enseignements pour les autres. Vos commissions seront ainsi à même de travailler plus efficacement à la réalisation des objectifs de l'Unesco.

A cet égard, il convient de noter que le programme de l'Organisation et la structure de son Secrétariat ont subi de profondes modifications depuis la fondation de l'Unesco et l'adoption de son Acte constitutif. Dans le même temps, les activités des commissions nationales ont connu une évolution plus ou moins parallèle.

Avant que l'Unesco ne s'engage dans des activités d'ordre opérationnel - j'entends par là l'aide au développement qui constitue la majeure partie de son programme en Afrique -, les attributions des commissions nationales se limitaient à celles d'organes de liaison, de consultation et d'information. A ces fonctions initiales se sont ajoutées par la suite certaines tâches d'exécution, notamment dans le domaine de la coopération intellectuelle internationale. Et depuis que l'Organisation a assumé un rôle opérationnel - qui comme vous le savez, ne saurait jamais être dissocié de son action intellectuelle -, les commissions nationales se sont révélées des organismes extrêmement utiles, capables d'aider les gouvernements à formuler leurs demandes d'aide et à mener à bien la réalisation des projets dont l'exécution est confiée à l'Unesco.

L'aide que les commissions nationales apportent ainsi à l'Organisation dans la mise en oeuvre de son programme revêt une importance d'autant plus grande en Afrique que l'Unesco exécute plus du tiers de son programme opérationnel sur ce continent. Il est donc opportun que l'évolution des commissions nationales africaines suive de près les changements intervenus dans le programme et l'action de l'Organisation. Leur structure et leurs méthodes de travail devraient être adaptées aux nouvelles conditions dans lesquelles elles sont appelées à opérer. Il faudrait faire en sorte qu'elles puissent, sur le plan tant national qu'international, jouer davantage leur rôle de conseillère des gouvernements pour toutes les questions liées au programme de l'Organisation et servir à la fois de catalyseurs et d'organes de coordination dans les domaines relevant de la compétence de l'Unesco. Elles seraient ainsi en mesure de contribuer plus efficacement à mettre l'aide extérieure - multilatérale ou bilatérale - au service de l'important effort national que les pays africains déploient aujourd'hui. En un mot, elles doivent devenir des auxiliaires techniques, sans le concours desquels il ne serait pas possible d'aboutir à une réelle et complète programmation de l'aide internationale par pays.

Il est certain toutefois que, malgré l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dont elles disposent, les commissions nationales africaines ont d'ores et déjà abordé l'étude des problèmes relatifs à leur organisation interne et entrepris de multiples activités, dont certaines sont étroitement liées à l'exécution du programme de l'Unesco.

Je citerai, comme exemples, la Conférence sur les langues bantoues organisée par la commission nationale du Cameroun, le colloque sur les religions animistes africaines que la commission nationale dahoméenne a accueilli, le projet sur l'égalité d'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation, à l'exécution duquel veille la commission nationale de la Haute-Volta, et enfin la réunion de planification pour le projet pilote d'enseignement des mathématiques dans les Etats membres de langue arabe dont la commission nationale de la République arabe unie a pris l'initiative et assuré l'organisation.

Permettez-moi maintenant d'aborder le deuxième point inscrit à votre ordre du jour, à savoir la coopération entre les commissions nationales des Etats membres d'Afrique. Je voudrais à ce propos signaler l'exemple particulièrement intéressant de coopération sous-régionale qui s'est instaurée entre les commissions nationales de l'Afrique orientale. Les résultats

obtenus devraient inciter toutes les commissions à multiplier les expériences de ce genre en Afrique, ce qui semble d'ailleurs être le cas; il est en effet encourageant de noter que certaines des demandes d'aides soumises par les commissions nationales africaines pour 1971-1972 vont déjà dans ce sens. En outre, les suggestions émises par les commissions nationales dans l'un des documents de travail de la Conférence quant aux objectifs de leur coopération, tant bilatérale que sous-régionale, régionale et interrégionale, permettent de considérer avec optimisme l'avenir à cet égard. La question de la coopération entre les commissions me paraît dans son ensemble extrêmement importante, et je suis convaincu que vous lui apporterez toute l'attention voulue.

J'en viens maintenant au troisième point de votre ordre du jour : le rôle des commissions nationales des Etats membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique.

De par leur vocation, les commissions nationales sont intéressées de très près à la mise en oeuvre du programme de l'Unesco. Il est néanmoins certain qu'elles peuvent et doivent contribuer davantage à l'exécution de ce programme. En tant que conseillères de leurs gouvernements respectifs pour les questions relevant de la compétence de l'Unesco, elles ont nécessairement part aux différents projets de l'Organisation concernant leur pays, que ces projets ressortissent au Programme ordinaire ou soient financés par d'autres sources, par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement.

De plus, les commissions nationales africaines, aux travaux desquels collaborent les personnalités les plus éminentes du pays, peuvent apporter une contribution capitale à l'étude des nombreux problèmes prioritaires africains intéressant l'Unesco et à la formulation de solutions possibles. J'aimerais signaler quelques-uns des domaines où leur aide est particulièrement nécessaire.

En premier lieu, l'éducation. Nous avons fait du chemin depuis l'adoption en 1961 du Plan d'Addis-Abéba. Ce plan proposait un certain nombre d'objectifs à court et long terme pour tous les niveaux d'enseignement en Afrique; il prévoyait notamment pour 1980 la généralisation de l'enseignement Primaire, gratuit et obligatoire. Par la suite, les Conférences ministérielles d'Abidjan en 1964 et de Nairobi, en 1968, tout en acceptant les options générales du Plan, ont reconnu qu'il faudrait lui apporter les modifications nécessaires pour tenir compte des réalités économiques des pays africains et des perspectives d'aide extérieure. Elles ont aussi insisté sur la nécessité d'orienter davantage l'enseignement vers les besoins de la population rurale, qui représente encore 0 à 90 % de l'ensemble de la population du continent. La nécessité d'une réforme profonde des systèmes d'enseignement en Afrique n'est plus contestée de nos jours; on admet en effet généralement que les programmes d'éducation doivent répondre aux besoins du développement économique et social sans toutefois négliger les valeurs éthiques, civiques et culturelles des peuples d'Afrique. Ce sont là autant des domaines où, me semble-t-il, les commissions nationales devraient jouer un rôle de premier plan.

L'analphabétisme continue malheureusement à sévir dans la plupart des Etats membres d'Afrique, D'après l'expérience récente, nous pensons que l'alphabetisation fonctionnelle est l'une des façons les plus efficaces d'aborder le problème, et nous sommes disposés à travailler en étroite liaison avec vous à la mise au point et à l'exécution de programmes d'alphabetisation fonctionnelle.

Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, les commissions nationales auront un rôle important à jouer dans la préparation de la Conférence des ministres des Etats membres africains chargés de la science, (CASTAF-RICA), qui doit avoir lieu en 1973. L'échéance peut sembler lointaine mais en fait, il n'est que temps de commencer à y réfléchir; la réussite de cette Conférence dépendra beaucoup, en effet de la manière dont les commissions nationales sauront mobiliser les ressources intellectuelles de leurs pays.

En ce qui concerne la science et la technique, je pense que les Etats membres d'Afrique et leurs commissions nationales devront se préoccuper de la création de centres de documentation scientifique et technique et de centres africains d'études avancées. Il leur faudra aussi accorder une attention toute particulière à la mise en oeuvre des recommandations concernant l'enseignement des sciences et l'application de la science et de la technique au développement.

Dans le domaine des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture, vous remarquerez que le programme de l'Unesco couvre une vaste gamme de questions. Ce sera, bien entendu, à vous de décider laquelle est la plus importante à vos yeux. Je voudrais toutefois signaler, à titre d'exemple, l'oeuvre considérable que les commissions nationales pourraient accomplir en étudiant les possibilités de créer en Afrique un centre régional de coordination en matière de recherche et de documentation en sciences sociales, et en participant à l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1971). Dans le domaine de la culture, les suites à donner à la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles (Venise, 1970), la contribution à apporter, sur le plan pratique, et l'étude et la diffusion des langues africaines sont quelques exemples d'activités importantes que les commissions nationales pourraient entreprendre.

En ce qui concerne l'information, les commissions nationales peuvent faire beaucoup pour tenir le public mieux informé des activités de l'Unesco. La promotion du livre serait aussi un domaine d'action fructueux; on pourrait s'inspirer dans ce cas des recommandations de la réunion tenue en 1968 à Accra. Un effort de ce genre serait d'autant plus indiqué que 1972 a été proclamée "Année internationale du livre" par la Conférence générale à sa seizième session. Cette célébration revêtira une importance particulière pour les pays d'Afrique, où les progrès de l'éducation, de la science et de la culture dépendent si étroitement de l'amélioration qualitative et quantitative de la production de livres.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur les questions que vous allez examiner à la présente conférence et qui sont traitées en détail dans les documents de travail. Avant de conclure, je voudrais toutefois me référer en quelques mots, avec votre permission, à l'Esquisse de plan à long terme pour 1971-1976, présentée par le Directeur général à la Conférence générale, lors de sa seizième session.

Ce document ouvre de nouvelles perspectives au développement futur des commissions nationales. Il devient en effet nécessaire d'alléger ou de simplifier, ne fût-ce qu'en partie, les tâches du Secrétariat, et la meilleure solution consiste à inviter les Etats membres et les organisations non-gouvernementales à participer plus largement et plus activement à la mise en oeuvre du programme de l'Unesco, notamment en matière de coopération intellectuelle. L'Unesco ne peut d'ailleurs que tirer profit d'une participation accrue des institutions des Etats membres et de la communauté intellectuelle internationale à l'exécution de son programme.

Je crois cependant devoir souligner que cette méthode de travail ne saurait s'appliquer que dans certaines circonstances et sous certaines conditions. Il conviendra de choisir avec le plus grand soin, dans les Etats membres, les organismes auxquels de telles activités seront confiées au nom de la communauté mondiale, pour être sûr qu'ils se conformeront aux buts et à l'esprit de l'Organisation et aux objectifs de son programme, et que les résultats seront de la qualité voulue. Il ne saurait non plus être question de décharger le Secrétariat de toute initiative ou responsabilité en matière d'action intellectuelle, car il doit demeurer suffisamment associé à cette action pour pouvoir à la fois y contribuer et en bénéficier.

C'est à cet égard que nous ferons largement appel aux commissions nationales. Qui serait mieux placé qu'elles, dans les Etats membres, pour aider le Secrétariat dans cette tâche et mobiliser comme il convient les organismes professionnels et les branches nationales des organisations non gouvernementales? Aussi pouvez-vous vous attendre à ce que nous sollicitons toujours plus fréquemment - et pour des tâches toujours plus importantes - vos services au cours des années à venir.

Les premiers essais de participation des Etats membres et des commissions nationales à cette décentralisation des activités du Siège se feront en 1971 et 1972, afin qu'on puisse tenir compte de l'expérience acquise pour l'élaboration des projets de programme des exercices suivants. Je puis donc vous assurer que toute suggestion ou proposition que la présente Conférence souhaitera faire à cet égard sera chaleureusement accueillie et attentivement examinée par le Secrétariat.

Nous n'ignorons pas, bien entendu, que les commissions nationales africaines auront besoin de ressources humaines et matérielles suffisantes pour pouvoir s'acquitter efficacement des tâches en question. Nous estimons à cet égard, que c'est d'abord aux gouvernements des Etats membres qu'il incombe de veiller à ce que les commissions nationales disposent de l'appui et des moyens nécessaires pour accomplir les activités qui leur sont propres, étant donné que ces activités servent essentiellement les intérêts nationaux. Pour sa part, l'Organisation continuera, comme par le passé, à accorder son aide, qui a strictement pour objet de faciliter et d'améliorer le travail des commissions nationales et la coopération entre elles.

Les commissions nationales africaines disposent d'un potentiel de ressources et d'énergie encore en grande partie inexploité. Je suggère donc qu'elles réfléchissent au moyen de tirer le meilleur parti des ressources intellectuelles et matérielles susceptibles d'être mobilisées sur le plan national, afin d'être mieux en mesure de remplir leurs fonctions d'organes de consultation, de liaison, d'information et d'exécution dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Unesco.

J'ai été heureux d'avoir la possibilité de vous soumettre ces observations et je forme les vœux les plus sincères pour le succès de votre Conférence.

INTERVENTION AU POINT I : I (CULTURE).

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Vous savez que le Rwanda, Pays de 4.000.000 d'habitants possède une seule langue nationale, ciment d'unité politique et culturelle et instrument d'enseignement et d'information **du Public**.

Cette langue qui s'appelle le Kinyarwanda est parente avec celle du Burundi où elle est appelée le Kirundi. Elle de même parlée au Nord-Est de la République Démocratique du Congo, au Sud de l'Uganda et à l'Ouest de la Tanzanie, groupant ainsi plus de 10.000.000 d'Africains au sein d'une même famille florissante celle dite des Royaumes des Grands Lacs. Tout le monde sait que cette région se caractérise par un riche passé, aussi bien sous l'angle historico-politique que sur le plan philosophico-littéraire.

Aussi, mon Pays s'étonne que tout au long de son programme l'UNESCO n'a pratiquement tenu aucun compte de toutes ces valeurs qui risquent aujourd'hui de se perdre dans la nuit des temps avec la **disparition** de leurs dépositaires qui sont les vieux

Mon Pays, conscient de ce danger imminent s'est résolu en attendant aide et soutien à s'en remettre à ses propres et modestes efforts. C'est ainsi qu'il a mis en place un Institut de Recherche qui a pour but de mener des recherches en matière des Sciences Sociales et de la Culture. C'est également dans ce but qu'il s'est décidé le mois dernier à créer sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale une Académie Rwandaise de Culture qui a pour rôle de coordonner et de faire aboutir toutes les recherches et toutes les initiatives en matière culturelle de façon à intégrer cette culture dans le processus du développement national et d'en faire bénéficier les autres Pays Africains.

J'enregistre avec bonheur que l'organisation projetée d'installer un Centre Régional en Tanzanie. Cependant, je voudrais demander que ce Centre puisse disposer de grands moyens car de grandes tâches l'attendent. Je voudrais également demander que les Pays de la Région puissent au préalable participer à la mise au point du programme de ce Centre.

Merci Monsieur le Président.

DECLARATION DE LA DELEGATION RWANDAISE
A PROPOS DES 2e ET 3e POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Permettez-moi de prendre la parole, non pas pour apporter à cette Assemblée les éléments de solution au problème qui a été abordé par le Porte parole des services qui, à l'UNESCO, sont chargés de la Coordination des activités des Commissions Nationales en vue de la meilleure réalisation des idéaux de l'UNESCO dans les Etats membres et de la contribution de l'organisation au développement de ces derniers, mais pour soulever une question grave qui, aux yeux de la Commission Nationale Rwandaise, gêne fort la réalisation des programmes de la plupart des Commissions Nationales.

Monsieur le Président, l'organisation nous charge de constituer la charnière entre elle et nos Pays et de veiller à l'exécution de son programme dans les domaines qui sont les siens, à savoir l'Education, les Sciences Exactes et Naturelles, les Sciences Sociales et Humaines, la Culture et l'Information.

Nos Pays eux-même attendent de nous des réalisations dans ces domaines.

Force nous est de constater que les moyens mis à notre disposition sont loin de correspondre au programme qui nous est confié.

Nos Pays en proie à leurs problèmes de développement ne peuvent consentir hélas un effort plus grand. Si je ne prends que mon Pays en exemple, le budget du Ministère de l'Education Nationale représente près d'un tiers de tout le budget national. L'Enseignement Primaire comptant une population de plus de 450.000 élèves, soit plus de 10% de la population totale du Pays coûte, à ce dernier 25% des dépenses publiques. Nos Pays ne peuvent donc pas consentir un effort plus important.

De sa part, l'UNESCO nous renvoie à nos Etats. Nous risquons donc de vous voir placés entre 2 feux, d'une part les difficultés financières de nos Etats et d'autre part l'absence de secours de l'UNESCO et de nous croiser les bras, incapables de réaliser les programmes qui nous sont confiés.

Mon Pays a attendu avec impatience la tenue de cette Conférence. Il a noté avec satisfaction qu'à son ordre du Jour figurait la question concernant les mesures à prendre pour assurer l'efficacité des Commissions Nationales pour l'UNESCO. C'est donc avec espoir que sa délégation s'est autorisée à soulever ce grave danger et à demander à l'organisation de se pencher sur le problème et de lui trouver les solutions appropriées.

La Délégation Rwandaise sait que certaines Commissions Nationales ne sont pas entièrement concernées par ce genre de questions. En pensant à cette déclaration, je me disais que ma délégation serait très heureuse de constater qu'elle est la seule à affronter de tels problèmes, que ce vœu était réalisé. Et je tenais à m'excuser de cette oratio pro domo de ma part. Car je m'en voudrais à moi-même de passer sous silence pareille état de choses. Ma Délégation pense donc du moins en ce qui concerne le Pays qu'elle représente, que l'UNESCO devrait comprendre ce problème et l'aider à le résoudre. L'UNESCO devrait en l'occurrence l'aider à trouver toute l'infrastructure nécessaire à la mise en place d'une vraie Commission Nationale. Ma délégation pense à la dotation d'un bâtiment pouvant abriter les services de la Commission Nationale et à la fourniture d'un équipement et d'un crédit de

fonctionnement leur permettant de travailler efficacement. Ma Délégation forte de cette estimable contribution directe ou indirecte de l'Unesco se trouverait ainsi en position plus forte pour amener son Gouvernement à mettre à sa disposition le personnel nécessaire, le terrain voulu ainsi que le crédit supplémentaire pour son fonctionnement.

Monsieur le Président, je m'excuse de m'être étendu sur ce problème. Cela provient du fait que sans ces conditions une Commission Nationale risque de sombrer dans ses difficultés actuelles et de décevoir les espoirs que l'organisation et son Pays ont placé en elle.

Je termine, en formant le vœu que l'Organisation entende cet appel et aide la Commission Nationale Rwandaise directement et par ses interventions auprès des Commissions Nationales mieux nanties à disposer de moyens plus adéquats lui permettant d'apporter, à l'instar d'autres Commissions Nationales Africaines, sa précieuse contribution à la réalisation des idéaux de l'UNESCO. C'est bien cela que mon Pays, en me déléguant à Lagos, attendait le plus de cette Conférence.

Je vous remercie Monsieur le Président.

ANNEXE 6 :

BREVE NOTE D'INFORMATION SUR LES SUITES
DONNEES A LA PREMIERE CONFERENCE REGIONALE
DES COMMISSIONS NATIONALES AFRICAINES

(Kampala, 9-14 septembre 1963)

L'ordre du jour de la première Conférence régionale des commissions nationales africaines était :

1. Le rôle et les moyens des commissions nationales (discuté dans la commission 1).
2. La contribution des commissions nationales africaines à la mise en oeuvre du Plan d'Addis-Abéba pour le développement de l'éducation en Afrique et des recommandations de la Conférence de Tananarive sur l'avenir de l'enseignement supérieur (discuté dans la commission 2).
3. La contribution apportée par les Commissions nationales africaines aux programmes de l'Unesco pour l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées (discuté dans la commission 3).
4. La contribution des commissions nationales africaines à la préservation et au développement des cultures africaines (discuté dans la commission 4).

Dans le cadre du débat général la Conférence a adopté les résolutions générales suivantes :

(i) A la suite de l'accord international intervenu sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains et dans l'éventualité d'un désarmement complet et général, il était demandé qu'une partie des fonds qui seraient aussi rendus disponibles soient utilisés pour la Campagne mondiale d'alphabétisation. Par la même occasion, le Directeur général était invité à transmettre cette résolution à la 18e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies et aux organes de l'Unesco.

Le Directeur général a répondu à cette invitation. Par contre, étant donné que le désarmement n'est pas intervenu, le dispositif de la résolution n'a pas pu être mis en oeuvre. Toutefois, il est à noter que l'Unesco a accordé une large place dans ses programmes à l'alphabétisation. Pour ce faire, des fonds ont été trouvés soit au titre des fonds extrabudgétaires (PNUD).

(ii) Les Etats membres d'Afrique étaient invités à ratifier la Convention internationale concernant la lutte contre la discrimination raciale.

Un grand nombre d'Etats africains ont ratifié cette convention, mais il reste toutefois encore des Etats n'ayant pas encore procédé à cette ratification.

(iii) Les Etats membres et l'Unesco étaient invités à faire des études sur les problèmes administratifs, économiques et socio-culturels que pose la période de post-décolonisation.

L'Unesco pour sa part a publié plusieurs études sur ces questions et des études semblables ont été entreprises par certains Etats membres d'Afrique.

(iv) L'Unesco et les gouvernements des Etats membres africains étaient invités à augmenter l'aide aux commissions nationales.

Depuis la Conférence de Kampala une croissance régulière des crédits affectés à l'aide aux commissions nationales a été enregistrée. En outre, à la seizième session de la Conférence générale, sur une proposition présentée par la délégation de la RAU, appuyée par de nombreuses autres délégations de différentes régions du monde, une résolution a été adoptée par laquelle il est demandé au Directeur général de prévoir dans le Projet du programme et de budget de 1973 -1974 environ 1% du budget ordinaire au titre de la "coopération avec les commissions nationales.

Les gouvernements africains pour leur part n'ont cessé d'accroître les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de leurs commissions nationales.

(v) Il a été décidé d'organiser des conférences régionales des commissions nationales tous les deux ans.

Cette résolution n'a jamais été mise en oeuvre. Par contre, le Secrétariat a stimulé la coopération subrégionale des commissions nationales.

COMMISSION I

La partie narrative du rapport indiquait qu'un large échange d'expériences a eu lieu quant à l'organisation et au fonctionnement des commissions nationales africaines. Les observateurs des commissions nationales des pays développés ont promis d'accorder leur aide aux commissions nationales françaises.

Il est à noter que la commission nationale française maintient depuis la Conférence de Kampala des contacts étroits de coopération avec les commissions nationales africaines de langue française.

La présente à cette deuxième Conférence régionale d'observateurs de commissions nationales de pays développés (République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Suisse) est également un signe manifeste du nouveau courant qui s'est créé en faveur de la coopération avec les commissions nationales africaines.

La commission invitait les Etats membres d'Afrique qui n'ont pas encore de commissions nationales à les constituer.

Depuis la Conférence de Kampala, sept nouvelles commissions nationales ont été créées et il ne reste à présent que deux Etats membres (Sierra Leone et Malawi) qui n'ont pas encore créé la leur.

La Commission demandait le renforcement de l'information du public par les commissions nationales et recommandait en même temps la création de clubs Unesco.

Plusieurs commissions nationales africaines publient à présent des bulletins d'information et organisent des émissions radiophoniques, des séminaires et des semaines de l'Unesco répondant ainsi aux besoins de l'information du public.

Quant aux clubs Unesco, de nombreuses commissions nationales ont donné suite à cette recommandation et même certains pays en raison du nombre important de clubs Unesco ont procédé à la mise sur pied de fédérations nationales de clubs Unesco (Cameroun, Dahomey).

La commission I a adopté les résolutions suivantes :

(i) Les Etats membres étaient invités à s'assurer que la composition de leurs commissions nationales soit aussi représentative que possible des milieux nationaux s'intéressant à l'éducation, à la science et à la culture. Les commissions nationales étaient également invitées à créer des comités de travail.

A l'heure actuelle, la plupart des commissions nationales ont constaté des comités de travail. Cependant, ces comités de travail ne se réunissent pas encore assez régulièrement et certaines commissions nationales oublient même de les convoquer.

(ii) L'Unesco était invitée à assurer la formation des secrétaires des commissions nationales.

Depuis la Conférence de Kampala, des consultations collectives des secrétaires des commissions nationales ont été organisées chaque année au Siège et, à partir de 1965-1966, des stages de formation pour le personnel des commissions nationales. En ce qui concerne ces derniers, il est à noter, qu'au cours de l'exercice 1971-1972, une vingtaine de membres du personnel des commissions nationales seront formés au Siège.

COMMISSION II

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

(i) L'Unesco était invitée à une décentralisation des services régionaux installés en Afrique.

Depuis lors, l'Organisation n'a pas cessé d'accorder une priorité à cette question et, lorsque cela s'est avéré nécessaire, a procédé à un regroupement des services régionaux de l'Unesco en Afrique afin d'être en mesure d'assurer une efficacité accrue et une meilleure coordination des activités de leur compétence.

(ii) Il a été recommandé à l'Unesco d'aider les Etats africains à résoudre le problème de la formation et de l'emploi des élèves qui n'ont pas accès à l'enseignement secondaire après leurs études primaires.

Dans le cadre de son assistance technique, l'Organisation a prêté une attention particulière à cette question, mais dans le contexte plus large des programmes nationaux d'éducation.

(iii) Les commissions nationales africaines étaient invitées à faire tout leur possible pour que l'enseignement de 2 langues internationales (anglais et français) soit accepté par tous les Etats membres d'Afrique.

(iv) Il a été recommandé qu'une aide plus substantielle soit accordée tant par l'Unesco que par les gouvernements des Etats africains aux commissions nationales pour la mise en oeuvre des résolutions des différentes conférences et réunions organisées par l'Unesco en Afrique dans le domaine de l'éducation.

A cet effet, à chaque biennium, l'Unesco a augmenté les crédits afférents à l'aide aux commissions nationales.

(v) L'Unesco était invitée à poursuivre ses efforts auprès des Etats membres en vue d'une contribution volontaire accrue au titre du programme extraordinaire de l'Afrique, afin que les Etats africains puissent assurer la mise à l'exécution des objectifs du plan d'Addis-Abeba pour l'éducation en Afrique.

Le programme des Nations Unies pour le développement a connu une progression certaine et de nombreux projets dans le domaine de l'éducation ont été financés par ce programme en Afrique. Actuellement, plus d'un tiers du programme opérationnel de l'Unesco est réalisé en Afrique.

(vi) Cette résolution visait la création d'universités sur le plan national.

Un nombre important d'Etats africains disposent maintenant de leur université nationale, et certaines sont en cours de création. Pour sa part, l'Unesco a toujours accordé l'assistance nécessaire.

COMMISSION III

(i) Les commissions nationales étaient invitées à mettre tout en oeuvre pour assurer une participation adéquate à la Conférence sur l'organisation de la recherche et la formation du personnel en Afrique en ce qui concerne l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles (Lagos, 1964). D'autre part, il était demandé à l'Unesco d'accroître les crédits budgétaires et d'intensifier l'action pour l'application de la science au développement économique et social. Enfin, le voeu était exprimé qu'un institut africain pour l'étude des effets de l'industrialisation et de la science semblable aux centres de la Nouvelle-Dehli et de Rio de Janeiro soit mis sur pied en Afrique.

(ii) La création des centres nationaux de recherche scientifique dans les pays africains était proposée et une participation plus grande de l'Unesco à la création d'établissements scientifiques était demandée en vue de la formation des cadres et des techniciens nécessaires à l'économie des pays africains. Un appui technique et financier a été apporté par l'Unesco à cette fin.

COMMISSION IV

Cette commission a souligné l'importance de la contribution des commissions nationales africaines à la préservation et au développement des cultures africaines. A cet égard, les résolutions suivantes ont été adoptées:

(i) Le Directeur général de l'Unesco était invité à prendre les mesures appropriées pour accélérer le processus de préservation et de développement des cultures africaines. En même temps, les commissions nationales devaient considérer comme une de leurs premières préoccupations la préservation et le développement des cultures africaines. Enfin, les Etats membres d'Afrique dont les langues ne sont pas encore écrites étaient invités à prendre des mesures à cet effet.

Les activités entreprises par les commissions nationales africaines et les programmes de l'Unesco concernant la préservation et le développement des cultures africaines soulignent les progrès enregistrés jusqu'à présent.

(ii) Cette résolution estimait qu'une politique culturelle en Afrique exige en même temps des campagnes généralisées d'alphabétisation et qu'à cet effet d'importantes ressources financières et humaines étaient nécessaires.

La résolution recommandait la publication d'une revue africaine de culture sous les auspices de l'Unesco en collaboration avec les Etats membres d'Afrique. De même, les Etats membres étaient invités à accorder une large place à la culture africaine dans les programmes scolaires.

(iii) La résolution émettait le voeu que le type d'activités et les méthodes expérimentées dans le cadre du projet majeur Orient-Occident soient étendus au domaine des cultures africaines.

Ar. Généralité⁶¹⁸

Conférence

1973

RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCEI. POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR:RECOMMANDATION 1.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines Constatant avec satisfaction les efforts importants faits par les Etats membres africains en faveur de l'éducation,

Tenant compte de l'importance et de la nécessité pour les Etats membres africains de disposer en nombre suffisant de planificateurs nationaux qualifiés en matière d'éducation,

Recommande au Directeur Général,

1. d'augmenter le nombre des bourses accordées aux Etats membres africains pour la formation des planificateurs,
2. de faire organiser par le Bureau Régional de l'éducation de Dakar dans les Etats membres des stages de courte durée auxquels participeraient des ressortissants d'autres Etats membres de la région.

RECOMMANDATION 2.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines

Attendu qu'une conférence intergouvernementale doit se réunir du 4 au 9 octobre 1971 pour étudier la mise en place d'un système mondial d'information scientifique (UNISIST),

Rappelant les conclusions du Groupe de spécialistes de la documentation scientifique et technique en Afrique (Nairobi, juillet 1966),

Consciente de l'importance du système mondial d'information scientifique et technique envisagé, et de la contribution qu'il peut apporter au développement de la science en Afrique,

Considérant que les programmes de l'Unesco des précédents exercices prévoyaient l'octroi d'une aide à plusieurs Etats membres pour le développement de leurs centres de documentation,

Demande au Directeur Général de l'Unesco de continuer à accorder son soutien au développement des centres de documentation dans les Etats membres d'Afrique, afin que se constituent les unités de base qui assureront le fonctionnement efficace et fructueux du système mondial;

Recommande aux Etats membres:

1. de donner leur appui à la création de centres de documentation, d'assurer la formation de leur personnel et de les doter de l'équipement nécessaire;
2. de coopérer entre eux afin que se nouent entre les centres de documentation, à l'échelon sous-régional ou régional, des liens de nature à renforcer la structure hiérarchique du système mondial (UNISIST);
3. de participer activement à la prochaine Conférence intergouvernementale sur la mise en place d'un système mondial d'information scientifique.

RECOMMANDATION 3.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Consciente de l'importance que revêt pour l'Afrique la décision, prise lors de la Conférence sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement en Afrique tenue à Nairobi, en 1968, de créer des "centres d'études avancées" sur ce continent,

Reconnaissante à l'Unesco et à l'Organisation de l'Unité africaine d'avoir pris l'initiative de convoquer cette conférence,

Notant que l'OUA a entrepris un projet dans le domaine des sciences de la terre en vue de donner suite à la décision relative aux centres d'études avancées prévus,

Tenant compte de l'appel lancé par la Conférence de Nairobi à une aide extérieure massive en faveur de l'éducation en Afrique,

Se félicitant de la coopération de plus en plus étroite entre l'Unesco et l'OUA.

Prie le Directeur Général d'accorder une aide financière substantielle aux Etats membres d'Afrique pour qu'ils puissent mettre rapidement sur pied les centres d'études avancées.

RECOMMANDATION 4.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines

Considérant le mécanisme approuvé par la Conférence générale à sa 16e session pour l'organisation du Programme intergouvernemental et interdisciplinaire à long terme sur "l'homme et la biosphère",

Consciente de l'importance de ce programme, en particulier pour le continent africain, où la mise en valeur des ressources naturelles doit tenir compte des complexités de l'environnement,

Recommande aux commissions nationales africaines pour l'Unesco:

1. d'insister auprès de leur Gouvernements pour que soient créés des comités nationaux pour le programme sur "l'homme et la biosphère";
2. de veiller à ce que ces comités soient représentatifs des départements et organismes responsables de la mise en valeur des ressources naturelles et des instituts qui font des recherches sur l'environnement;

Recommande en outre aux représentants des Etats africains membres du Conseil international de coordination du Programme intergouvernemental (Nigéria, Ouganda et République arabe unie):

1. d'établir une liaison avec tous les comités nationaux africains afin qu'ils coordonnent leurs travaux avec ceux du Conseil;
2. de veiller à ce que les Etats africains bénéficient au maximum des avantages potentiels de ce programme de portée mondiale;
3. D'encourager, dans tous les cas où il apparaît souhaitable de le faire, la mise sur pied de programmes régionaux de recherche dans le cadre du Programme intergouvernemental.

RECOMMANDATION 5.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant l'importance de la contribution apportée par les experts aux programmes que l'Unesco met en oeuvre dans les Etats membres,

Consciente de ce que le succès de ces programmes dépend de l'efficacité et de la valeur des experts,

Note que les experts ont besoin de quelque temps pour s'adapter au nouveau milieu et se familiariser avec les problèmes locaux,

Recommande au Directeur Général;

1. que le système de recrutement et d'initiation des experts soit amélioré de manière à tenir compte des particularités du milieu;
 2. que la partie concernant l'initiation aux conditions locales soit réservée à la commission nationale du pays d'accueil;
 3. qu'au cas où la compétence est prouvée les conditions de recrutement des fonctionnaires et des experts d'origine africaine soient assouplies en ce qui concerne les années d'expérience.
-

RECOMMANDATION 6.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines,

Mesurant l'importance particulière des sciences sociales dans les pays en voie de développement où le progrès économique et politique s'accompagnera nécessairement d'une évolution sociale,

Consciente de la nécessité de développer les recherches de sciences sociales en Afrique,

Recommande au Directeur Général de l'Unesco:

1. de prévoir, dans les programmes futurs de l'Unesco, une expansion des projets de recherches de sciences sociales;
 2. d'inscrire, dans les budgets futurs, les crédits nécessaires au financement du développement des sciences sociales en Afrique.
-

RECOMMANDATION 7.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco.

Considérant l'importance des projets à caractère régional des sciences sociales, humaines et culturelles dans les Etats membres d'Afrique dans le cadre de la réhabilitation des valeurs du continent africain,

Considérant qu'il est impérieux de veiller au rayonnement régional de ces projets afin d'obtenir une participation réelle des diverses institutions nationales de la région, spécialisées dans les sciences sociales, humaines et culturelles,

Déplorant le manque d'élargissement des bases de participation aux travaux de ces centres régionaux,

Recommande aux responsables de centres régionaux de prendre toutes les mesures propres à assurer une participation pleine et active de toutes les institutions intéressées dans la région;

Recommande au Directeur général:

1. de faciliter une plus grande régionalisation des préoccupations de recherche au niveau des jeunes chercheurs en leur accordant des contrats de recherches ou des bourses de courtes durées sur la demande des commissions nationales ;
2. de stimuler l'intérêt des jeunes pour les questions concernant le développement de leurs sociétés ou leur patrimoine culturel, en apportant aux institutions d'enseignement et de recherche l'aide nécessaire pour l'organisation de concours dans les lycées et pour encourager la préparation, dans les universités, de thèses dans le domaine des sciences sociales ou des études culturelles.

RECOMMANDATION 8.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines,

Estimant qu'il est particulièrement important et utile de promouvoir la coopération et l'échange d'expérience entre les universités africaines dans les domaines intéressant la formation de spécialistes des sciences sociales, des langues africaines et du patrimoine culturel de l'Afrique,

Tenant compte de l'existence d'une Association des universités africaines, et de plusieurs centres universitaires supérieurs d'études africaines,

Recommande à l'Unesco:

1. d'étudier les moyens de faire participer l'Association des Universités africaines aux plans établis par l'Unesco pour la formation de spécialistes des sciences sociales ;
2. d'étudier les possibilités d'une coopération entre les Centres universitaires supérieurs d'études africaines et l'Unesco dans le domaines des sciences sociales et de l'étude des langues, du patrimoine culturel et de l'histoire de l'Afrique.

RECOMMANDATION 9.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines, Prenant note de l'importance du programme en cours relatif à l'histoire générale de l'Afrique, l'enregistrement des traditions orales, l'étude des langues et des cultures africaines,

Consciente de la nécessité pour l'Afrique d'affirmer son identité culturelle et son ouverture au monde moderne,

Compte tenu de l'exigence d'unité des peuples africains qui s'exprime dans la Charte de l'OUA,

Considérant comme texte d'orientation et d'inspiration la Charte culturelle de l'Afrique adoptée par le premier symposium culturel panafricain, organisé à Alger en juillet 1969,

Se réjouit de constater que la 16ème Conférence générale de l'Unesco a entendu les appels répétés des Etats africains en vue de donner à leurs cultures la place qu'elles méritent et a approuvé des projets importants dans ce sens;

Prie le Directeur Général d'associer étroitement les commissions nationales africaines et les experts africains à l'exécution du programme en cours, qui les concerne au premier chef, puisqu'il a pour objet de faire connaître la grande originalité de leurs cultures;

Rappelle que l'Afrique est une et indivisible et que cette unité doit s'exprimer effectivement dans l'élaboration des oeuvres culturelles en cours, en assurant une représentation équitable à toutes les familles culturelles de l'Afrique, et sans établir des séparations fallacieuses entre ses différentes régions, comme celle qui veut distinguer l'Afrique au nord du Sahara de l'Afrique au sud du Sahara, ou bien encore celle entre l'Afrique francophone et anglophone, qui datent de la période coloniale;

Demande à toutes les commissions nationales africaines d'étudier et de proposer à l'Unesco un choix d'oeuvres représentatives des cultures africaines susceptibles d'être traduites dans les langues de grande diffusion et d'être ainsi mises à la disposition du public dans le monde;

Prie le Directeur Général de l'Unesco de prendre l'avis des commissions nationales sur le choix de ces oeuvres représentatives et de leur accorder une plus grande place dans le programme de traduction de l'Organisation en tenant compte des grandes familles culturelles de l'Afrique;

Recommande aux commissions nationales de confier l'étude des questions culturelles à un comité culturel permanent comprenant des personnalités éminentes de leurs pays, connues pour leur compétence et leur dévouement, et qui peuvent participer aux séminaires et colloques organisés par l'Unesco, en vue de l'élaboration et de l'exécution des projets relatifs aux cultures africaines;

Souhaite que les ouvrages qui traitent des cultures africaines et dont l'Unesco envisage la publication soient mis à la portée du grand public, en Afrique et ailleurs, sous forme d'éditions populaires, à des prix modiques;

Invite toutes les commissions nationales africaines à assurer une large diffusion aux publications se rapportant aux cultures africaines en utilisant les expositions, les conférences et les moyens d'information disponibles dans leurs pays.

RECOMMANDATION 10.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Consciente du grave danger qui menace la disparition des riches ressources en traditions orales en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi,

Note avec satisfaction l'existence ;

- en République démocratique du Congo, d'un musée de l'homme,
- en République rwandaise d'une académie rwandaise de culture,
- et en République du Burundi, d'une académie rundi;

Recommande au Directeur Général de l'Unesco d'entreprendre sans tarder dans ces régions une action visant à aider les gouvernements de ces pays à recueillir, à codifier et à publier les richesses culturelles encore à l'état oral ;

Prie le Directeur Général de l'Unesco de bien vouloir envisager la mise en place le plus rapidement possible d'un Centre de documentation et de recherches en langues pour l'Afrique centrale et de le doter de moyens efficaces lui permettant de réaliser pleinement sa mission dans les régions concernées.

RECOMMANDATION 11.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant l'importance des moyens d'information dans le renforcement de l'unité nationale,

Considérant que l'utilisation des langues africaines dans les moyens d'information est indispensable pour briser le cercle vicieux de l'ignorance, de la sous-production et donc du sous-développement,

Recommande au Directeur général :

1. de continuer à organiser des colloques et des réunions d'experts en Afrique sur les possibilités d'utiliser le moyens d'information pour le développement économique et social par l'emploi intensif des langues africaines;
 2. de faire publier, rassembler et envoyer aux commissions nationales en vue de leur diffusion les essais, livres, documents ou publications pouvant aider les Etats africains à définir une politique des moyens d'information pour la promotion de l'homme africain.
-

RECOMMANDATION 12.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines,
Vu le prix élevé des manuels de science et de technologie publiés par
les maisons d'édition des pays occidentaux,

Consciente de ce que l'anglais et le français continueront d'être
utilisés pour l'enseignement scientifique et technique dans les
universités et les établissements d'enseignement supérieur africains
pendant de nombreuses années encore,

Considérant que certaines maisons d'édition ont établi, en Inde et
ailleurs, des filiales qui produisent des éditions à très bon
marché de livres par ailleurs coûteux,

Recommande aux commissions nationales :

1. d'étudier la possibilité d'établir en Afrique des filiales des
principales maisons d'édition ;
2. d'étudier d'autres moyens de produire des éditions à bon marché
d'ouvrages scientifiques et techniques;

Invite le Directeur général de l'Unesco à étudier les conclusions
auxquelles seront parvenues les commissions nationales et à les
faire aboutir par les moyens appropriés.

RECOMMANDATION 13.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales
africaines pour l'Unesco,

Considérant la nécessité d'une information plus poussée du public
dans le domaine de la coopération internationale,

Recommande aux commissions nationales d'intensifier leurs efforts
en faveur de l'information du public, notamment par la multiplica-
tion des clubs Unesco et la publication de bulletins d'information.

RECOMMANDATION 14.

La deuxième Conférence régionale des Commissions nationales africaines,

Vu la nécessité d'assurer un meilleur recrutement des experts de
l'Unesco,

Vu l'impossibilité de rendre les commissions nationales efficaces sans
les faire participer à toutes les décisions relatives aux organisa-
tions internationales,

Recommande aux Etats membres d'Afrique :

1. d'associer leur commission nationale à toutes les décisions relative
à la préparation et à la mise en oeuvre des projets financés par le
PNUD dont l'exécution est confiée à l'Unesco;
2. que les pays fournisseurs et bénéficiaires d'experts prennent les
dispositions appropriées pour que les formalités de recrutement
soient réduites au minimum;
3. que tout soit mis en oeuvre pour que soient recrutés les experts
qualifiés et adaptés aux besoins du milieu dans lequel ils sont
appelés à travailler.

II. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.

RECOMMANDATION 18.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines,

Vu les résolutions 5.21 et 5.22 adoptées par les 15ème et 16ème sessions de la Conférence générale,

Vu la nouvelle politique de décentralisation des activités de l'Unesco énoncées dans le 16 C/4,

Vu la nécessité d'aider les commissions nationales à devenir plus efficaces,

Vu le peu d'efficacité de toute assistance par correspondance,

Recommande au Directeur Général de l'Unesco:

1. que des missions soient envoyées périodiquement auprès des commissions nationales d'Afrique, afin de les aider à résoudre leurs problèmes,
2. que la composition de chaque mission soit d'au moins deux personnes et reste autant que possible la même afin qu'il y ait continuité,
3. que les dates de l'arrivée de chaque mission soient fixées plusieurs mois à l'avance afin de permettre aux commissions nationales d'assurer la préparation nécessaire,
4. que les mesures appropriées soient prises pour renforcer le personnel de la Section des commissions nationales afin que de telles missions puissent être effectuées.

RECOMMANDATION 19.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant le manque de coordination entre les différents projets, d'une part, les chefs des projets et les commissions nationales, d'autre part,

Tenant compte de la nécessité d'une coopération étroite entre les commissions nationales d'Afrique en vue d'une plus grande efficacité

1. Recommande au Directeur général de l'Unesco de prendre toutes dispositions utiles afin d'établir des rapports étroits de coopération entre les chefs des projets Unesco et les commissions Nationales;
2. Recommande aux commissions nationales d'Afrique d'envisager la création d'un centre de coordination des dites commissions nationales à l'instar de celui des commissions nationales des pays arabes;
3. Invite le Directeur général de l'Unesco à accorder son assistance financière et technique au centre de coordination.

RECOMMANDATION 20.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Soucieuse d'accroître l'efficacité des commissions nationales et de leur permettre d'apporter une contribution plus large à la réalisation des idéaux de l'Unesco.

Recommande au Directeur Général de l'Unesco d'accorder en priorité une assistance particulière aux commissions nationales africaines qui en ont le plus besoin, pour qu'elles puissent améliorer les conditions de leur fonctionnement.

RECOMMANDATION 21.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines, après l'audition de nombreux délégués des commissions nationales africaines analysant le fonctionnement et le rendement de leurs commissions,

Considérant que l'efficacité des commissions nationales ne peut s'améliorer que si des mesures importantes d'ordre administratif et organique sont prises par les Etats intéressés,

Considérant que la contribution de l'Unesco à un meilleur fonctionnement des commissions nationales devrait la conduire à réviser ses méthodes de travail à leur égard,

Compte tenu de l'expérience acquise par les Etats d'Afrique et les commissions nationales africaines depuis la première conférence régionale organisée à Kampala en septembre 1963,

- adresse un appel pressant aux Etats africains pour réviser le statut actuel et les structures des commissions nationales africaines, en vue de modifier la situation présente là où elle n'est pas entièrement satisfaisante;
- demande, là où cela n'est pas encore fait, un statut précis de fonctionnaires permanents pour le Secrétaire général de la commission nationale et pour le Secrétaire général adjoint, avec rang de Directeur de l'Administration centrale, et de Directeur adjoint, dans le but de leur assurer la stabilité et la continuité et, par suite, d'assurer l'efficacité de la commission nationale;
- propose de transformer la commission nationale en conseil national permanent pour l'Unesco à l'instar du Conseil supérieur de l'éducation ou du Conseil supérieur de la recherche scientifique, doté des moyens administratifs et budgétaires lui permettant d'agir avec plus de stabilité et d'efficacité ;
- recommande que le Secrétaire Général et son adjoint s'occupent exclusivement de la commission nationale, sans cumuler d'autres charges administratives ;
- souhaite que le plus possible de fonctionnaires permanents administrent la commission nationale et coordonnent ses différents départements, qui devraient correspondre à ceux de l'Unesco;
- suggère que des comités de travail soient constitués dans chaque département de la commission nationale, en faisant appel aux meilleurs spécialistes des milieux universitaires, culturels et scientifiques du pays, et en envisageant une rétribution de leurs travaux de recherche ;
- demande que les membres de la commission nationale soient en partie désignés et en partie élus par les organisations syndicales universitaires, culturelles et scientifiques, selon des modalités à déterminer par les autorités compétentes de l'Etat ;
- prie les autorités nationales de consacrer un budget important et spécifique à leurs commissions pour l'Unesco, dans le cadre du Ministère de tutelle, pour leur permettre de prendre des initiatives en matière de **culture**, d'information et de publication et, d'une manière générale, dans les questions de leur compétence ;
- demande au Ministère tutelle et aux autres organismes de l'Etat de consulter régulièrement la commission nationale et de tenir compte de ses avis pour tous les problèmes qui relèvent des relations de l'Etat avec l'Unesco, en vue d'affirmer l'autorité et la compétence de la commission nationale ;

- recommande au Directeur général de l'Unesco de considérer les commissions nationales comme les organes naturels de liaison, d'information et de coordination entre l'Organisation et les Etats membres, ce qui entraîne comme conséquences la consultation normale des commissions nationales, la prise en considération de leurs avis et leur association étroite à l'élaboration du programme qui concerne leurs pays et leurs régions;
- croit utile de rappeler que la participation des dirigeants des commissions nationales aux délégations officielles de leurs pays à la Conférence générale doit être plus importante, et en particulier dans les commissions qui examinent les questions de leur spécialité ;
- recommande au centre de coordination dont il est fait mention à la recommandation 19 de suivre l'application des recommandations de la Conférence régionale des commissions nationales d'informer régulièrement les commissions nationales des démarches faites et des résultats obtenus, et d'en rendre compte lors de la troisième Conférence régionale.

III. POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR.

RECOMMANDATION 22.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines, Notant tout particulièrement le manque général de ressources financières disponibles pour les activités des commissions, signalé dans le document CN/LAGOS/3,

Prenant note des recommandations et observations formulées lors de la 3ème réunion sous-régionale, notamment de celles qui concernent la mise en oeuvre commune d'activités concrètes à l'échelon sous-régional,

Convaincue que l'on pourrait améliorer l'efficacité des commissions nationales africaines en veillant à ce que les activités qu'elles entreprennent soient de qualité, réalistes et adaptées aux besoins nationaux ;

Invite les commissions nationales africaines à accroître sensiblement leurs efforts pour mettre en route des activités concrètes qui contribuent à répondre aux besoins et insuffisances ressentis comme tels par les pays ;

Prie le Directeur général d'augmenter sensiblement le montant de l'aide financière prévue dans le projet de programme et budget relatif au prochain exercice biennal pour les activités répondant à ces problèmes, préoccupations et besoins nationaux précis ;

Prie les Etats membres d'accorder un soutien accru à ces activités.

RECOMMANDATION 23.

La deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines,

Prenant note de la décision de la 16ème session de la Conférence générale par laquelle les commissions nationales ont été appelées à assurer de plus grandes responsabilités intellectuelles,

Prenant note du rapport final de la troisième réunion sous-régionale des commissions nationales de l'Afrique de l'Est qui fournit des exemples précis d'activités de caractère à la fois régional et intellectuel,

Consciente de l'importance que revêt la participation des commissions nationales aux activités intellectuelles pour le renforcement de leur prestige et de leur utilité,

Assure le Directeur général de l'appui et du concours des commissions nationales dans les efforts qu'il déploiera pour leur confier une plus large part des travaux d'ordre intellectuel actuellement exécutés par le Secrétariat;

Demande au Directeur général de prévoir, dans le Projet de programme et de budget du prochain exercice biennal, une aide financière accrue pour des recherches effectuées par les commissions nationales africaines, ou sous leurs auspices, notamment pour des recherches qui contribueront à résoudre des problèmes nationaux et à répondre à des besoins particuliers des divers pays.

RECOMMANDATION 24.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant que la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale des commissions nationales africaines souffre notamment de difficultés financières,

Considérant que seules des rencontres à l'échelon sous-régional, régional et interrégional permettent un échange très utile d'idées et d'expériences, de nature à améliorer l'efficacité des commissions nationales,

Déplorant la rareté de ces rencontres en Afrique durant ces dernières années,

Invite les Etats membres d'Afrique à fournir à leur commission nationale les ressources nécessaires pour rendre cette coopération possible,

Recommande au Directeur général,

1. d'apporter son aide financière et son assistance technique à l'organisation, par les commissions nationales, de réunions sous-régionales et régionales en Afrique, en particulier dans les domaines de la recherche scientifique, de l'information et des sports;
2. de continuer à accorder son aide sous forme de documents, d'experts, de matériel et de bourses aux groupements régionaux africains qui en feront la demande, pour les recherches et la planification de l'éducation qu'ils essaient de réaliser.

RECOMMANDATION 25.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Ayant étudié le document CN/LAGOS/4,

Prénant note des recommandations et observations émanant :

- (a) des réunions sous-régionales des commissions nationales africaines pour l'Unesco,
- (b) de la consultation collective des secrétaires généraux des commissions nationales, qui a eu lieu à Paris (juin-juillet 1970),
- (c) de la première réunion interrégionale des secrétaires généraux des commissions nationales pour l'Unesco qui s'est tenue au Caire (juin-juillet 1968),

Considérant l'importance soulignée par la Conférence générale de l'Unesco au cours de sessions successives, de la coopération entre les commissions nationales,

Recommande :

(a) à l'échelon régional :

1. de créer une bourse de voyage Unesco destinée à faciliter les contacts entre représentants des commissions nationales de la région et leur donner la possibilité d'échanger leurs idées et de mettre au point des projets intéressant deux ou plusieurs commissions nationales ;
2. d'inviter les institutions régionales qui s'occupent de questions relevant de la compétence de l'Unesco, ou qui s'y intéressent, à assister aux assemblées générales des commissions nationales afin de les informer de leur activité ;
3. d'organiser des réunions périodiques des délégués permanents des pays africains auprès de l'Unesco pour amorcer et stimuler la coopération régionale dans le cadre des programmes de l'Unesco ;

(b) à l'échelon interrégional :

1. de procéder à des échanges de manuels afin de déterminer l'exactitude, l'objectivité et l'impartialité avec lesquelles l'étude d'un pays est abordée dans les manuels des autres pays, et d'amener les pays en cause à revoir leurs manuels en fonction des observations formulées par ledit pays.
2. de jumeler des commissions nationales aux fins suivantes :
 - (i) coordination plus étroite des activités des commissions nationales dans chaque région ;
 - (ii) échange de matériel, de textes de conférences, de documents de référence et d'objets culturels ;
 - (iii) entraide des commissions pour les activités exercées dans les domaines de compétence de l'Unesco (campagnes d'alphabétisation par exemple) ;
 - (iv) mise en route de projets communs visant à favoriser la compréhension internationale à diffuser largement l'éducation, la science et la culture et à faire connaître des cultures étrangères dans chacun des pays intéressés ;
3. d'encourager la coopération entre les universités et les instituts qui font des études régionales ;
4. d'organiser, à l'échelon interrégional, des réunions des secrétaires généraux des commissions nationales, consacrées à l'examen des questions d'intérêt commun qui sont dégagées des différentes conférences régionales des commissions nationales ;
5. de créer au Siège de l'Unesco une section chargée de planifier l'ensemble des réunions, activités et échanges régionaux et interrégionaux, et de leur donner suite.

RECOMMANDATION 26.

La deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco,

Considérant la nécessité d'une meilleure coopération entre les commissions nationales en vue d'accroître leur efficacité,

Considérant que c'est souvent l'insuffisance de moyens qui limite le rendement de ces commissions nationales,

Ayant pris note des déclarations faites par les secrétaires généraux des commissions nationales pour l'Unesco, présents en qualité d'observateurs, au sujet de la coopération interrégionale,

Invite les commissions nationales africaines pour l'Unesco,

1. à nouer des liens de coopération bilatérale ou multilatérale en vue de profiter de l'expérience et de l'assistance des commissions nationales mieux nanties ;
2. à établir une liste de projets susceptibles de fournir matière à cette coopération et de la communiquer aux autres commissions nationales et à l'Unesco,

Prie le Directeur général de l'Unesco de prendre les mesures nécessaires pour faciliter cette coopération et de bien vouloir user de son influence auprès des commissions nationales mieux nanties pour qu'elles consentent à un jumelage avec les commissions nationales africaines qui n'ont pas encore atteint leur plein développement.

IV. RESOLUTION FINALE.

La Deuxième Conférence régionale des Commissions nationales africaines,

Ayant pris connaissance avec une attention particulière du message du Chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria, Major-Général Yakubu Gowon, adressé aux participants à la Conférence,

Profondément reconnaissante à la commission nationale du Nigeria pour l'Unesco d'avoir pris l'initiative d'organiser la deuxième conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco, au cours de laquelle d'importantes décisions ont été prises quant à l'organisation et au fonctionnement des commissions nationales ainsi qu'à leur rôle dans la mise en oeuvre du Programme de l'Unesco dans les Etats membres d'Afrique,

Pleinement consciente des tâches immenses qui restent à accomplir par les commissions nationales africaines dans les domaines de la compétence de l'Unesco afin de promouvoir et d'approfondir la coopération et la compréhension entre les peuples,

Tenant compte du temps relativement court dont la commission nationale du Nigéria a disposé pour préparation et l'organisation de cette conférence,

Considérant les difficultés qu'on rencontre habituellement dans l'organisation des conférences régionales,

Appréciant l'esprit de collaboration et de solidarité qui a toujours prévalu dans les rapports entre les Etats membres d'Afrique,

Se félicitant du plein succès remporté par la Conférence,

Prie le Président de la Conférence de transmettre au Chef d'Etat de la République fédérale du Nigéria l'expression de sa profonde gratitude pour les paroles chaleureuses et les voeux exprimés à son adresse ;

Remercie le gouvernement nigéri^{an} et la commission nationale du Nigéria de leur généreuse et chaleureuse hospitalité ;

Remercie également l'Unesco de l'aide qu'elle a fournie à la deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines et exprime sa gratitude au Directeur général adjoint et aux autres membres du Secrétariat de l'Unesco pour leur concours et leur contribution au succès de la Conférence ;

Demande à la commission nationale du Nigéria pour l'Unesco d'adresser le rapport final de la Conférence à toutes les commissions nationales du monde

Recommande à tous les Etats membres d'Afrique de renforcer entre eux la solidarité et l'hospitalité qui ont toujours caractérisé ce continent.

Mesdames, Messieurs, je tiens à appeler votre attention sur les thèmes de discussion de cette conférence. Trois grands sujets sont inscrits à l'ordre du jour :

- (i) Mesures à prendre par les commissions nationales des Etats membres d'Afrique en vue d'améliorer leur efficacité ;
- (ii) Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et interrégionale des commissions nationales des Etats membres d'Afrique ;
- (iii) Rôle des commissions nationales des Etats membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique.

Permettez-moi, en marge de ces grands sujets, de présenter quelques observations qui, je crois, revêtent une importance capitale pour la Conférence. Si approfondies que soient nos discussions, si nombreuses que soient les résolutions que nous pourrions voter, nous n'aboutirons probablement à rien si les commissions nationales des Etats membres ne disposent pas de crédits et de ressources accrues. Ces ressources, toutefois, doivent provenir de l'Unesco, d'une part, et de l'autre des gouvernements des Etats membres qui sont les bénéficiaires directs de l'action de l'Unesco. L'importance de l'Unesco est maintenant appréciée sans difficulté par les Etats membres en raison des énormes avantages que leur association avec elle procure à leurs ressortissants. Le Nigeria en est un bon exemple.

Nous savons tous que l'Unesco se consacre au maintien de la paix dans le monde entier. Nous savons aussi que l'une des grandes sources d'instabilité et, par conséquent, d'absence de paix, est l'écart grandissant entre les pays développés et les pays en voie de développement. J'espère ardemment que les travaux de cette conférence, quand ils seront portés à la connaissance des Etats membres appartenant au groupe des pays développés, seront acceptés comme un défi à relever et les persuaderont d'aider les pays en voie de développement à prendre eux-mêmes en charge leurs propres affaires.

Il est encourageant aussi de noter que l'on a prévu un débat sur les problèmes des jeunes et sur l'éducation rurale, questions qui sont certainement d'une importance vitale pour tous les pays représentés ici. Nous, Nigériens, nous sommes penchés sur ces problèmes mais, il me faut bien reconnaître que nous n'en n'avons pas encore trouvé la solution. Vos débats présentent donc pour nous beaucoup d'intérêt et c'est pourquoi nous avons invité un certain nombre de jeunes à assister en qualité d'observateurs. J'espère que leur contribution - qu'elle prenne la forme d'une participation au débat ou de communications - aidera la Conférence à trouver la bonne façon de s'attaquer à ces problèmes. Le Nigeria vient de lancer un programme quadriennal de développement, qui donne la priorité à l'éducation rurale. Notre but est de mettre fin à l'afflux des jeunes dans les villes, qui se traduit par des problèmes d'ordre social et une pénurie de main-d'oeuvre dans les régions rurales.

Je suis heureux que les accords bilatéraux et multilatéraux entre Etats membres d'Afrique figurent à votre ordre du jour. J'espère que ces accords porteront sur l'éducation dans un contexte plus large et qu'il sera tenu compte des besoins des pays en voie de développement. Le Nigeria est presque entièrement entouré de pays francophones et nous avons pu nous rendre compte que le fait de parler des langues différentes constitue un obstacle difficile à surmonter. Je suis persuadé qu'il le serait plus aisément si nous nous rapprochions en matière d'éducation. Il nous paraît aussi utile d'organiser des programmes et des entreprises reposant non pas sur des regroupements linguistiques mais uniquement sur des considérations géographiques. Le fait que l'on pourrait créer des régions économiques au sein du continent africain et

Il y a favoriser des échanges commerciaux actifs n'est pas généralement admis et on cherche avant tout à établir des accords bilatéraux et multilatéraux avec les pays d'Europe, plus riches mais aussi plus lointains. Je pense pour ma part que les pays d'Afrique devraient, pour renforcer leur économie, s'attacher davantage à conclure des accords avec d'autres pays du continent, en plus de ceux qui les lient avec des Etats non africains.

Certaines des résolutions adoptées par la Conférence générale de l'Unesco à sa seizième session portaient sur la poursuite de l'action en faveur de la recherche fondamentale. Si nous, pays en voie de développement, souscrivons à ces résolutions, nous aimerions néanmoins souligner que nous nous préoccupons particulièrement de ce qui peut pallier dans l'immédiat le manque de biens de première nécessité et la lenteur de notre développement économique. C'est pourquoi l'action en faveur de la recherche fondamentale ne doit pas faire négliger l'application de la science au développement et j'espère que ce souhait des habitants des pays en voie de développement sera rappelé de temps à autre aux organisations non gouvernementales de façon que l'équilibre soit préservé entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Je ne vous retiendrai pas plus longtemps; j'espère simplement que vous passerez au Nigeria une semaine agréable, que vous vous y sentirez chez vous et que vous en emporterez d'heureux souvenirs. En mon nom et en celui de mon gouvernement et du peuple nigérian, je formule des vœux pour l'heureux déroulement de vos travaux.

ALLOCUTION DE M. JOHN E. FOBES,
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE
L'UNESCO.

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

La Conférence régionale qui s'ouvre aujourd'hui marque une date importante, puisque c'est la deuxième occasion seulement qui est offerte aux commissions nationales africaines pour l'Unesco de se réunir à l'échelle du continent. Je me réjouis donc tout particulièrement de me trouver parmi vous et de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'Organisation et de son Secrétariat.

Comme vous le savez peut-être, le Directeur général aurait souhaité assister en personne à cette Conférence. A son grand regret, il en a été empêché, mais il m'a demandé de vous transmettre ses salutations et ses meilleurs vœux de succès. Je puis dire qu'il attache une grande importance à la présente réunion qui, nous en sommes tous convaincus, marquera un progrès décisif dans la participation des commissions nationales africaines à l'oeuvre de l'Unesco.

Mais, avant de poursuivre, permettez-moi de dire à nos hôtes nigériens combien nous leur sommes reconnaissants d'avoir fait en sorte que la Conférence puisse avoir lieu à Lagos. Au nom de l'Organisation, je tiens à exprimer à la commission nationale du Nigeria et, à travers elle, au gouvernement de ce pays, mes remerciements les plus cordiaux pour leur généreuse hospitalité. Nous savons particulièrement gré au gouvernement nigérian d'avoir mis à notre disposition les locaux du Parlement.

Près de huit années ont passé depuis la première Conférence régionale des commissions nationales africaines qui s'est tenue à Kampala en septembre 1963. Vingt-sept commissions nationales africaines y étaient représentées. Aujourd'hui, elles sont trente-quatre et c'est là un témoignage encourageant du désir des Etats membres de renforcer leur coopération par l'entremise de l'Unesco et de la contribution qu'ils entendent apporter à l'exécution du programme de l'Organisation. D'autre part, je suis très heureux de voir parmi nous des observateurs envoyés par les trois Etats africains membres de l'Unesco qui n'ont pas encore créé de commission nationale. J'espère que leur présence ici signifie que ces pays seront bientôt en mesure de mettre sur pied un organisme de ce genre. En effet, comme le Directeur général l'a fait observer à la Conférence de Kampala, la naissance d'une commission nationale dans un Etat membre est le signe concret qu'une communauté nationale est parvenue à maturité dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de l'information et souhaite dès lors participer activement à la vie mondiale.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de l'ordre du jour de la Conférence. Comme vous avez pu le remarquer, vous aurez à vous pencher non seulement sur les mesures à prendre en vue d'améliorer l'efficacité des commissions nationales africaines, mais aussi sur les possibilités qui leur sont offertes de développer davantage leur coopération. Vous discuterez également du rôle des commissions dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco dans les Etats membres d'Afrique. Enfin, la table ronde qui aura lieu en marge de la Conférence traitera des activités des commissions nationales dans ces domaines importants que sont la jeunesse et l'éducation rurale.

Les commissions nationales africaines n'ayant été constituées pour la plupart qu'à une époque relativement récente, il va de soi que leurs structures et leurs méthodes de travail figureront au premier plan de vos préoccupations.